

Qu'est-ce que c'est une bactérie multi- résistante?

Les bactéries multirésistantes sont des bactéries qui présentent des résistances à plusieurs antibiotiques, donc elles ne réagissent qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs. Elles peuvent être responsables de maladies infectieuses qui deviennent plus difficiles à traiter à cause de ces résistances aux antibiotiques. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de limiter leur diffusion.

Chacun d'entre nous peut être simplement porteur de ces bactéries, sans conséquence pour sa santé. Ce portage peut être chronique, mais le plus souvent il cesse après quelques semaines ou mois.

Ces bactéries se trouvent surtout dans les établissements de soins, mais aussi à l'extérieur.

Être porteur d'une bactérie multirésistante ne signifie pas forcément être atteint d'une infection nosocomiale (c'est-à-dire d'une infection acquise dans les établissements de soins), à l'inverse, les infections nosocomiales ne sont pas toutes causées par des bactéries multirésistantes.

Qui risque le plus d'être colonisé ou infecté par une bactérie multirésistante?

Les personnes malades et, en particulier, celles qui séjournent ou ont séjourné longtemps dans un établissement de soins (par exemple un hôpital ou une institution de long séjour); les personnes porteuses de sonde urinaire ou de perfusion; celles

ayant des plaies cicatrisant difficilement; et celles recevant des antibiotiques pour une autre infection.

Pourquoi une personne porteuse d'une bactérie multirésistante fait-elle l'objet d'attention de précautions particulières à l'hôpital?

Beaucoup de bactéries, qu'elles soient multi-résistantes ou non, peuvent se transmettre très facilement d'une personne à l'autre lors de contacts physiques, surtout par les mains ou par le biais d'objets contaminés. Ceci est particulièrement vrai dans les hôpitaux car les contacts sont fréquents lors des activités de soins.

Les précautions suivantes peuvent prévenir la transmission des bactéries multirésistantes:

- pour les visiteurs et le personnel soignant, la désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique
- le transfert dans une chambre où vous serez probablement seul
- le port de sur-blouses afin de protéger les tenues de travail des soignants
- la limitation de vos déplacements en dehors de la chambre.

Ces précautions vous seront expliquées par le personnel soignant. Elles sont également indiquées par une fiche placée sur la porte de votre chambre.

Pendant combien de temps doit durer l'isolement en chambre ?

Le portage de bactéries multirésistantes est variable d'une personne à l'autre et peut persister pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. La durée de l'isolement en milieu hospitalier est liée à la persistance de la bactérie. En centre de traitement et réadaptation (CTR), les mesures à maintenir vont dépendre de votre état de santé et de celui des autres patients. Elles doivent être évaluées par votre médecin.

Existe-t-il un traitement pour les bactéries multirésistantes?

Le traitement antibiotique va dépendre du profil de résistance de la bactérie en question. Le fait d'avoir identifié votre situation de porteur permettrait un meilleur choix des antibiotiques en cas d'infection.

Quelles précautions seront maintenues en cas de transfert dans un établissement médico- social (EMS) ou en cas de soins à domicile ?

Les mesures à prendre dépendent de votre état physique et de la persistance ou non du portage. Elles doivent être discutées avec votre médecin. De manière générale, une hygiène corporelle quotidienne suffit. Informez les soignants qui viennent vous rendre visite que vous avez été porteur d'une bactérie multirésistante. Ils prendront les mesures qui s'imposent.

Lors du retour à domicile, faut-il encore prendre des précautions?

De manière générale, les bactéries multirésistantes ne sont pas plus dangereuses pour les personnes en bonne santé qui vous entourent, que les autres bactéries dont nous sommes tous porteurs. Avec le temps, ces dernières vont remplacer les bactéries multirésistantes. En respectant une hygiène corporelle quotidienne, vous pouvez reprendre vos activités professionnelles et relationnelles, y compris avec les enfants, et les femmes enceintes. Si vous vivez avec une personne malade ou un enfant en bas âge, il faut en aviser l'infirmière ou le médecin avant le retour à domicile, car d'autres mesures de précaution pourraient être envisagées. Rappelez-vous que **le lavage des mains reste le geste de protection de base** pour votre entourage et vous-même.

Lavez votre linge à une température de 40°C minimum, en utilisant votre lessive habituelle.

Il n'y a pas de précaution particulière à prendre pour l'entretien de la vaisselle et des ustensiles de cuisine.

Nettoyez les sanitaires et la salle de bains avec votre détergent habituel. Si vous utilisez de l'eau de javel, un nettoyage avec un produit détergent doit précéder son utilisation.

Tous les pansements et les protections souillées peuvent être éliminés avec les ordures ménagères.

Si vous avez une plaie, le pansement doit être fait en respectant les mesures d'hygiène, c'est à dire : se désinfecter les mains avant et après avoir refait le

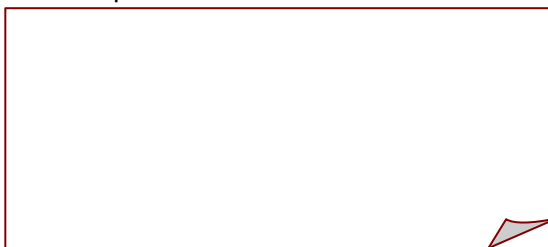
pansement, bien désinfecter la plaie, toujours utiliser des compresses stériles pour refaire le pansement, mettre le pansement sale dans un sac en plastique imperméable avant de le jeter dans la poubelle.

Que faire en cas de nouvelle hospitalisation?

Si vous devez être hospitalisé dans les mois qui suivent, il est utile de signaler dès votre entrée que vous avez été porteur d'une bactérie multi-résistante afin de faciliter votre suivi médical. Sans opposition de votre part, cette information sera introduite dans une base de données. Cette alerte informatisée facilitera votre prise en charge.

Questions ?

N'hésitez pas à nous contacter :



Document élaboré par le Service de Médecine Préventive Hospitalière (SMPH) du CHUV et recommandé par l'Unité HPCI pour l'ensemble des établissements de soins vaudois.

Auteur du document

Dr. C. Petignat, Unité HPCI, SMPH
CHUV, Lausanne.

Mai 2015

Information destinée au patient porteur d'une bactérie multirésistante

- Lors de votre hospitalisation
- Lors d'une visite médicale

Vous avez subitement été transféré dans une chambre à un lit.

Vous avez vu le personnel prendre des précautions spéciales parce que vous êtes

porteur d'une bactérie multi-résistante aux antibiotiques